Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 mai 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

OBJET :
Subvention exceptionnelle – Association « Les Foulées d'Henri IV »

N° 084/2025

L'an deux mille Vingt-et-Cinq, le 22 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 16 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, Conseillers Délégués ; Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, MEDECIN, PRADO, MM. GOLFIER, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame PRADO Marie-Ange ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 22 mai 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : VICENTE Manuel

La Ville de Nérac coorganise avec l'association Athletic Club des Jeunes de Nérac la première édition de l'Urban-Trail « Les Foulées d'Henry IV » qui se déroulera le 26 octobre 2025.

La compétition se déroulera sur le site de la Garenne ainsi qu'en centre-ville. Ce parcours permettra à tous les coureurs de notre région de découvrir le site classé d'une part tout en mettant en valeur le patrimoine de la ville de Nérac d'autre part.

Le budget prévisionnel est estimé à 10 000 € et les recettes attendues au titre des inscriptions des participants s'élèveraient à 5 000 €.

Le club s'est donc engagé dans la recherche de partenariats privés/publics auprès des acteurs locaux et nous sommes sollicités pour contribuer par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « Athletic Club des Jeunes de Nérac » au titre de l'aide à l'organisation de la première édition de l'Urban-Trail « Les Foulées d'Henry IV ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** le versement de 1 500 € de subvention exceptionnelle à l'Association « Athletic Club des Jeunes de Nérac » pour l'organisation de l'Urban-Trail « Les Foulées d'Henry IV » qui se déroulera le 26 octobre 2025
- **DE DIRE** que cette somme est inscrite au BP 2025 dans le cadre des subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

La Secrétaire de séance,